



LES COLONIES SEPTENTRIONALE

Ce document ne reflète **pas nécessairement la réalité du territoire**, mais plutôt ce qu'un personnage venu des République de Technomagie peut en savoir.

LES TERRES BARBARES

Dans les [républiques de Technomagie](#), l'appellation **Terres Barbares** (ou parfois *Royaume Barbares*) fait référence à l'ensemble des **terres situées au nord de l'ancien cœur de l'Empire** (aujourd'hui la [Terre des Renégats](#)).

Il s'agit en réalité d'un très vaste territoire occupé aussi bien par les **colonies septentrionales** des [barons de Roche](#) que par les fameux « *Royaumes Barbares* » ou par des **étendues sauvages, désolée et glacée**.

LES BARBARES

Les « barbares » sont les **habitants autochtones des terres du Nord**. Ce sont les descendant d'homme du nord de l'Empire.

A la chute de l'Empire, ces populations semblent être **retourné à une sorte de sauvagerie primitive**. Ils ont perdu et rejetés les bienfaits de la civilisation. Ils ont laissé leurs villes tomber en ruines. Ils se sont dispersés en petits groupes, vivant de chasse, de cueillette et d'un peu d'agriculture primitive. Ils vivent aujourd'hui sous le régime de royaume primitifs aux rites compliqués et empreint de superstitions.

Les hommes du Sud regarde avec mépris ces barbares du nord. Et ce d'autant plus qu'ils n'ont jamais eu à faire face à l'invasion des armées des morts.

Aujourd'hui les barbares sont vus par certains comme des êtres définitivement inférieurs, qui ne sont bons qu'à être réduit en **esclavage**. D'autres voit la possibilité d'une **mission civilisatrice** des Républiques de Technomagie.



LES COLONIES SEPTENTRIONALES

HISTORIQUE

Les hommes établis sur la côte ouest des [Républiques de Technomagie](#) ont de tout temps conservé des **liaisons maritimes avec les lointaines terres du Nord**. Mais c'est en 662-V que [les barons d'Esculmer et d'Absalon](#) lancèrent officiellement une politique de **colonisation** des terres du Nord avec l'établissement de comptoirs.

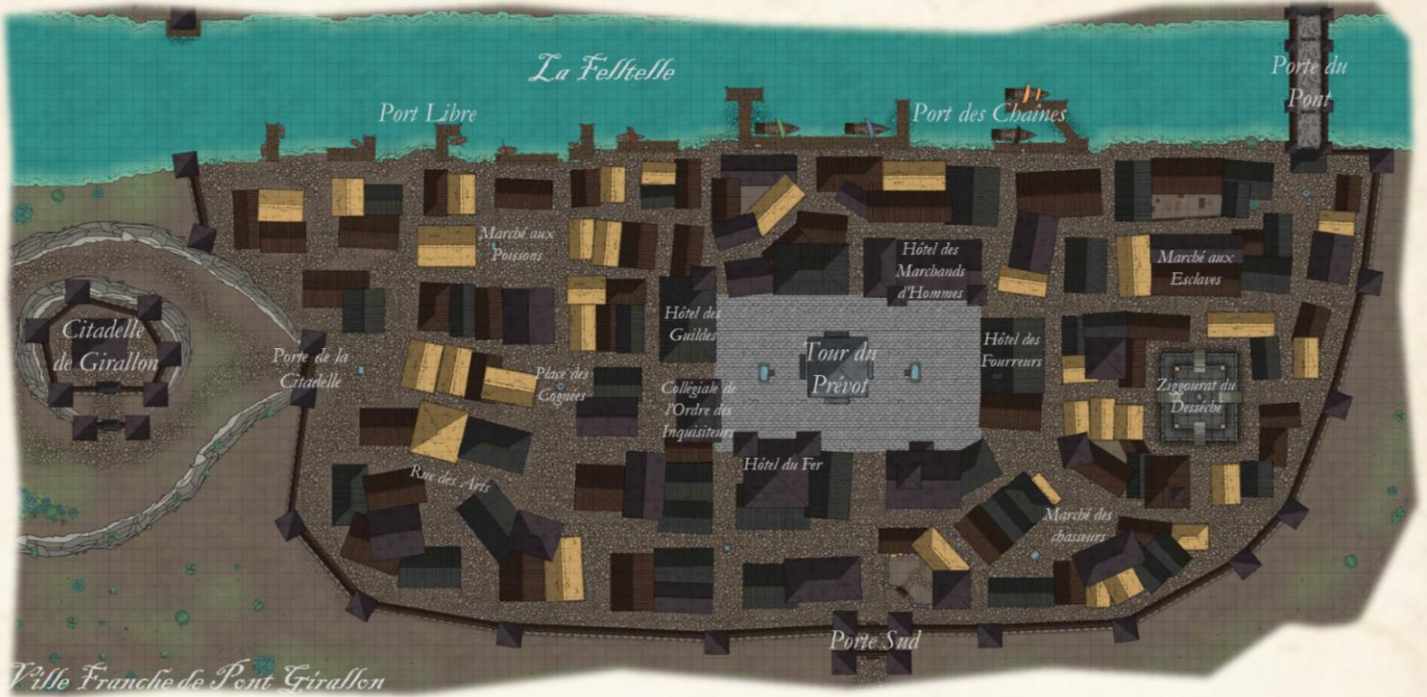
Aujourd'hui, même si les **heurts avec les populations autochtones** sont toujours fréquents, les comptoirs de **Pont Girallon, Rutremorz, Sarmenfir et Fort Estrille** sont bien établis et constitue **une source de richesse importante pour les Baronnie**s.

UNE EXTENSION DES BARONNIES

Les colonies fonctionnent comme une extension des baronnies et le même type d'organisation sociale y prévaut.

Des nobles de petite noblesse ont établis leur fief sur ces terres, souvent en se taillant un domaine à la pointe de l'épée. Ils sont **généralement vassaux des Baron d'Absalon, ou d'Esculmer**.

Le Comte de Sambrefier est sans nul doute celui qui a le plus de vassaux sur ces terres. Il a joué un rôle important dans la colonisation, fondant Rutremorz (qui est aujourd'hui sous le contrôle d'un de ses Banneret) et Fort Estrille.



PONT GIRALLON

La ville de Pont Girallon n'est pas plus grosse qu'une petite bourgade selon les standards des Républiques de Technomagie. Mais à l'échelle des Colonies Septentrionales, il s'agit d'une des villes majeures du Nord.

UN PORT SUR LA FELLELLE

Pont Girallon est située **en amont de l'embouchure de La Feltelle**, l'un des plus grands fleuves des territoires du Nord.

La ville est construite en amont de **la citadelle de Girallon** qui assure la sécurité du lieu. La ville est également entourée d'une solide enceinte et dispose de portes fortifiées.

UNE VILLE FRANCHE AU NORD

Pont Girallon est, avec **Sarmenfir**, l'une des deux villes franches des colonies Septentrionales.

La cité a été fondée en 743-V par le **Duc Brandulf XII** lors de sa seconde campagne dans le Nord. C'est en en 756 qu'elle reçue du Duc sa Charte de Liberté, devenant de fait une cité Franche. La cité est depuis **dirigé par un Prévot**, élu par les corporations locales.

La citadelle de Girallon reste **Citadelle Ducale** et elle est sous le contrôle du **Marquis de Girallon**. Cette charge revient généralement à un Chevalier issu de la Noblesse de Ville.

Le Marquis de Girallon est en charge de la protection de la **Marche du Nord**, de Pont Girallon jusqu'à Sarmenfir. Le territoire entre Fort Estrille et Rutremorz forme une autre Marche dirigée depuis Fort Estrille.